

Reconnaissance **octroyée,**

Sans trop se soucier des contextes historiques tout en marquant l'importance de la rupture révolutionnaire, on comprend que tous et toutes reconnaissent la dissymétrie entre les sexes, pour les uns le dommage causé aux femmes, pour les autres la nullité d'un destin qu'il suffit de subvertir.

Geneviève FRAISSE, philosophe de la pensée féministe

Au fil des textes d'avant, mais aussi d'après la Révolution de 1789, deux termes retiennent l'attention de la lectrice : il faut « *dédommager* » les femmes (reconnaissance d'un préjudice) et en même temps encourager leur « *influence* » (reconnaissance d'un « rôle » social et politique). Le préjudice est identifié (elles subissent un « *dommage* »), et il n'a rien d'occasionnel car il indique la « *servitude* » imposée aux femmes. Leur « *influence* » se comprendrait, par conséquent, comme une compensation. Enchaînons les citations tout au long du XVIII^e siècle. Le *Mercur*, à propos de *La Colonie* de Marivaux : « *On chante l'avantage que l'amour donne aux femmes sur les hommes pour les dédommager de la part*

que ces derniers leur refusent dans le gouvernement »⁽²⁾; Rousseau, dans sa Dédicace au *Discours sur l'origine de l'inégalité*, parle des « *frivoles dédommagements de la servitude qui ne vaudront jamais l'auguste liberté* »⁽³⁾; Diderot, dans le court texte *Sur les femmes* : « *Femmes, que je vous plains. Il n'y avait qu'un dédommagement à vos maux, et si j'avais été législateur, peut-être l'eussiez-vous obtenu* »⁽⁴⁾. Et le marquis de Sade, en pleine Révolution, dans *Français, encore un effort si vous voulez être républicains* : « *Nous rétablirons la balance. [...] Ces femmes que nous venons d'asservir si cruellement, nous devons incontestablement les dédommager.* »⁽⁵⁾ Ainsi, le mot est là, tout au long du siècle qui précède la Révolution, et il dit bien que le « *dommage* » subi par les femmes est celui de la servitude. Montaigne, déjà, parlait « *des lois faites sans elles* »⁽⁶⁾.

Ce que je note alors c'est la lucidité dont tous ces écrivains et philosophes font preuve. Car, finalement, il n'y a pas de déni de la domination masculine, pas plus que de désaveu de la servitude des femmes ; il y a bien, au contraire, une réelle connaissance de l'injustice. Tout cela est parfaitement identifié comme pré-judice, mot qui dit le « *tort* » avant même tout jugement institutionnel. Précisons : le dédommagement suscite la reconnaissance sans pour autant qu'il y ait « *réparation* ». Dédommager,

comme le dit si bien Sade, c'est rétablir la balance, comme une indemnisation – qui n'efface pas le tort subi. La balance dit la volonté d'imaginer un équilibre entre des contraires ; ainsi ce serait entre le dommage et l'influence...

« *Dédommager les femmes de leur nullité apparente en politique* »⁽⁷⁾, poursuit ironiquement la poétesse Constance de Salm, au lendemain de la Révolution française. On entend la critique du bon sentiment fait de mauvaise foi ; derrière la reconnaissance de l'injustice et de la servitude, il pourrait y avoir le mépris, ou encore le mensonge... Alors le droit au dédommagement va-t-il s'allier au politique ? J'ai montré dans *Muse de la Raison* (Gallimard, 1995) que l'effort démocratique de la Révolution se fait exclusif, disant à la fois l'égalité des sexes et son refus, aussi bien pratique que symbolique. Puis l'idée que c'est au droit d'aller plus loin se fait jour, avec comme corollaire la pensée politique... Le temps démocratique s'annonce...

« **Dédommagement et « influence »** »

En attendant, l'espace politique recueille l'idée d'« *influence* ». Le dédommagement a pris la forme d'une « *compensation* », celle qui souligne la reconnaissance et l'importance d'un pouvoir oblique des femmes. L'idée est ancienne et le médecin

« Tocqueville est un bon exemple de la nécessité de repenser l'influence ; de l'organiser parce qu'elle concernera non plus seulement quelques femmes liées au pouvoir politique, notamment monarchique, mais "toutes" les femmes qui sont vues comme potentiellement citoyennes. »

(1) Texte issu d'une communication lors du colloque « La reconnaissance après la reconnaissance, origine et développement d'une problématique moderne », université Paris-Nanterre (fruit d'une collaboration entre l'unité de recherche Sophiapol et l'Université Roma Tre), 20 et 21 avril 2022.

(2) *Mercur*, juin 1729.

(3) Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1754, Dédicace.

(4) Denis Diderot, *Sur les femmes*, 1772.

(5) Marquis de Sade, *Français, encore un effort si vous voulez être républicains*, 1794 (posthume).

(6) Michel de Montaigne, *Les Essais*, 1580, livre III, chapitre V.

(7) Constance de Salm, « Rapport sur un ouvrage intitulé "De la condition des femmes dans les républiques" (an VII) », *Œuvres complètes*, Paris, Firmin Didot frères, 1842. L'auteur de l'ouvrage est le citoyen Thérémis.

(8) Julien-Joseph Virey, *De la femme sous ses rapports physiologique, moral et littéraire*, 1823.

(9) Germaine de Staël, *De la littérature*, 1802, seconde partie « De l'état actuel des Lumières en France et de leurs progrès futurs », chapitre IV, « Des Femmes qui cultivent les Lettres ».

(10) *Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Madame Swetchine*, Gallimard, 1983, lettre du 20 octobre 1856.

reconnaissance **affirmée** ⁽¹⁾



© JEANNE MENOULET (ARTISTE ACHÉ), LICENCE CC

philosophe Julien-Joseph Virey le rappelle en 1823 : à partir du XVI^e siècle, écrit-il, « les femmes exerçaient [...] en France une plus puissante influence que dans tout autre contrée civilisée de la terre. C'était une sorte de dédommagement dû à leur exclusion de tout grand pouvoir civil par la loi salique »⁽⁸⁾. L'influence des femmes est donc parfaitement comprise sous l'Ancien Régime, en bien et en mal, c'est selon. Germaine de Staël s'en fera le témoin en affirmant que si les femmes d'Ancien Régime avaient « trop d'influence sur les affaires », elle reconnaît aussi qu'elles avaient toujours eu « un utile ascendant sur l'opinion »⁽⁹⁾. Là elle parle clairement des années préévolutionnaires qui furent critiquées pour le pouvoir excessif des salons, donc des femmes qui les tenaient. Germaine de Staël en est l'héritière lucide et pragmatique.

Désormais il faut la rationaliser, cette influence, « l'organiser » dira Thérémin en 1795. L'approfondir, diront les penseurs de l'après-1789, ou au contraire l'abandonner, comme le suggère Constance de Salm, qui propose d'attacher les femmes « par d'autres moyens à la chose publique ». L'influence les laissait dans l'ombre, position de retrait qui conviendrait aux femmes ; quand la « chose publique », *res publica*, indique la lumière de l'espace démocratique. Tocqueville est un bon exemple de la nécessité de repenser cette influence⁽¹⁰⁾ ; de l'organiser parce qu'elle concernera non plus seulement quelques femmes liées au pouvoir politique, notamment monarchique, mais « toutes » les femmes qui sont vues comme potentiellement citoyennes. Or les hommes font les lois, les femmes font les mœurs et sont, comme le disait Rousseau un siècle plus

Olympe de Gouges, figure essentielle de la Révolution française, autrice de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, en 1791, veut « plaider la cause de son sexe », mais pas seulement. Car l'important pour elle est d'appartenir à la nation, membre du contrat social, citoyenne à ses propres yeux.

tôt, la « précieuse moitié de la république », c'est-à-dire celle de la famille. Cette reconnaissance ne change donc rien à l'inégalité des sexes. L'influence à l'ère démocratique reste à l'évidence une action relative, en second, en arrière plus que sur le devant de la scène. Cette notion accompagnera encore la naissance de la III^e République après 1870.

Appartenance à l'espace public

Face à la « nullité apparente », l'écrivaine Constance de Salm concluait donc, anticipant l'avenir, qu'il faut attacher les femmes « par d'autres moyens à la chose publique ». Quels moyens ? Elle ne le dit pas, sauf pour elle-même qui a su imposer sa place d'écrivaine et de penseuse du politique au début du XIX^e siècle. Il ne s'agit plus seulement d'exister avec force, voire dans une rivalité avec les hommes ; il faut se voir comme membre à part entière de cette chose publique. Le dédommagement, et donc l'influence, deviendront par là-même des notions obsolètes. Oublions le préjudice, la reconnaissance sincère mais quelque peu cynique du sexe masculin ; oublions aussi l'altérité des sexes confortée, imposée par un droit à l'influence ; et regardons comment, à partir de la fin du XVIII^e siècle, des femmes décidèrent de s'octroyer à elles-mêmes la reconnaissance. Les stratégies restent individuelles mais, insérées dans la « chose publique », elles disent une seule et même chose : qu'il est possible de « se » dédommager, de « se » reconnaître, si on accorde à ces réflexifs une volonté d'affirmation de soi. Des femmes décident de prendre en charge leur « dédommage-

ment»; et l'affirmation de soi est, bien évidemment, politiquement raisonnée.

On connaît la suite, les stratégies diverses d'émancipation que les femmes mettront en place; et vint alors la pratique collective, utopiste ou républicaine, démocratique en tous cas. Et les choix politiques, surtout après 1830, qui ont conjugué la demande de lois égales avec les pratiques de subversion; en vue d'en finir avec l'« *infini servage de la femme* », que Charles Fourier sut si bien dénoncer. L'enjeu est important puisqu'il faut rompre cet « *infini* » temporel d'une condition par l'irruption du sujet dans le cours de l'histoire.

On assiste donc à un déplacement de point de vue: la reconnaissance du préjudice laisse place au refus d'une situation historique subalterne, au rejet de la place en oblique de l'influence. On n'oubliera pas qu'il y eut des femmes, sous la monarchie, qui prirent la plume et la parole pour protester contre les « *dommages* » qui leur étaient reconnus...

Mais à partir de la Révolution, on assiste à la démonstration, argumentée, d'une reconnaissance de soi comme être historique à part entière, entraînant une présence sociale et politique. Ainsi, la « *chose publique* », construite, devient un « *espace public* ». C'est dans cet élargissement de l'expression que se donnent à voir des gestes individuels d'une appartenance volontaire à l'histoire. Ces gestes sont subversifs, certes, mais surtout intempestifs car ils ne demandent pas à être validés; ils affirment une présence en acte qui se

place au fondement d'une légitimité auto-proclamée. Par exemple, après Olympe de Gouges, Fanny Raoul, Jeanne Deroin, Clémence Royer, Louise Michel « prennent date » face à l'histoire et dans l'histoire; et de fait, elles peuvent être reconnues parce qu'elles se reconnaissent elles-mêmes comme sujets politiques. Reste à souligner qu'ainsi la reconnaissance se noue avec le concept d'émancipation. Il s'agit d'être égales, et pas seulement semblables. Après, il sera temps de critiquer une société fondée sur le patriarcat, telle Virginia Woolf et Monique Wittig.

Membres du contrat social

En 1764, Rousseau écrit à une correspondante restée anonyme, Henriette, qu'il faut « *se plaire avec elle-même et se dédommager par là des rigueurs de son sort* »⁽¹¹⁾. L'auto-dédommagement commence donc par l'acte à la fois individuel et personnel. Il s'agit de se prendre en charge. Avec l'histoire qui se profile, viennent des figures qui vont faire le lien entre cette affirmation individuelle et l'espace public; exactement l'espace politique où les femmes décident de s'installer; pour elles-mêmes et pour le bien de tous. Je propose quelques noms, comme dans une lignée où on les voit se suivre dans le cours de l'histoire démocratique⁽¹²⁾.

Olympe de Gouges, figure essentielle de la Révolution française, autrice de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, en 1791, veut « *plaider la cause de son sexe* », mais pas seulement. Car l'important pour elle est d'appartenir à la nation, membre du contrat social, citoyenne à ses propres yeux. C'est pourquoi lors du préambule de la Déclaration, elle interpelle les femmes « *filles, mères, sœurs, représentantes de la nation* », en écartant l'épouse. La filiation l'emporte sur la conjugalité. Et cela en toute conscience du débat sur l'influence des femmes, puisqu'elle précise qu'on doit sortir de « *l'administration nocturne des femmes* ». Il faut désormais être « *utile* ». Ce mot est important; il traverse tous les débats révolutionnaires.

Fanny Raoul, dans l'après-Révolution, publie en 1801 *Opinion d'une femme sur les femmes*⁽¹³⁾. Elle annonce que ce n'est pas comme « *auteur* » (ce qu'elle est par ailleurs) qu'elle publie cet opuscule: « *Je veux seulement payer à la société la dette que contracte envers elle chacun de ses*

(11) Jean-Jacques Rousseau-Henriette, *Correspondance (1764-1770)*, Paris, éditions Manucius, 2014, lettre du 4 novembre 1764.

(12) Cf. G. Fraisse, *Et le refus de consentir*, épilogue, *Du Consentement* (2007, 2017), Points/Seuil, Paris 2022.

(13) Fanny Raoul, *Opinion d'une femme sur les femmes*, 1801, Le Passager clandestin, 2011 (préface de Geneviève Fraisse).

(14) Jeanne Deroin, *L'Opinion des femmes*, janvier-avril 1849.

(15) Clémence Royer, « Introduction à la philosophie des femmes », pour le « cours complet de philosophie de la nature », Lausanne 1859-1860, républié dans Geneviève Fraisse, *Clémence Royer, philosophe et femmes de sciences*, La Découverte, 1984, 2002.

(16) Geneviève Fraisse, « Et le refus de consentir », postface à *Du Consentement* (2007, 2017), Points/Seuil, 2022.

(17) « Le procès de Louise Michel, audience du 16 décembre 1871 », in Gérald Dittmar, *Histoire des femmes dans la Commune de Paris*, éditions Dittmar, 2003, p. 176-185.

(18) Virginia Woolf, *Trois Guinées*, 1938.

(19) Monique Wittig, *La Pensée straight*, « A propos du contrat social », éditions Balland, 2001.



© AMY GOODMAN, LICENCE CC

membres. » Le sentiment d'appartenance la guide et lui donne sa légitimité autant que la nécessité d'intervenir. Elle donne son « *opinion* »: le mot est fort car on disait auparavant que les femmes devaient se soumettre à l'opinion, convenance sociale, plutôt que d'en avoir une, singulière. Son appartenance l'obligerait à l'expression de sa singularité pensante? C'est probable. Ainsi ces deux femmes liées à la Révolution usent de l'affirmation de soi comme membre à part entière d'une société nouvelle. Elles se reconnaissent plus qu'elles ne sont reconnues. Là est la subversion qui montre que la pratique de l'émancipation commence par une certitude intérieure doublée d'une volonté extérieure.

Affirmation de soi face à l'ordre

En 1849, au lendemain de la Révolution de 1848 qui, en quelques mois, instaura la II^e République ainsi que le suffrage universel masculin, Jeanne Deroin, très active pour l'émancipation des femmes, se présente aux élections: avec cet acte hors la loi, elle veut « *prendre date face à l'histoire* ». Par-delà l'affirmation de son appartenance à la chose publique, et telle Olympe de Gouges, elle sait s'inscrire dans l'Histoire. Aussi, et c'est un pas de plus, elle insiste sur le fait que les femmes peuvent « *remplir toutes les fonctions sociales* »: « *De fait, à commencer par les métiers de reine,*



Dans Trois Guinées (1938), Virginia Woolf assume la position de marginale, d'«outsider» que sa situation de femme lui suggère, lui impose. Il n'est pas question d'un pacifisme, partageable avec les hommes: il faut afficher son statut d'«étrangère» à ce qui se passe dans le monde, et rester à l'extérieur d'un monde fait sans les femmes.

en allant jusqu'à celui de marchande de poisson, je ne vois rien de si élevé, rien de si infime dans l'échelle des fonctions sociales que la femme n'ait été trouvée bonne à le faire.»⁽¹⁴⁾ La fonction sociale, le métier, toutes sortes de métiers, là est le fondement d'une citoyenneté encore à conquérir, mais aussi d'une citoyenneté articulée à l'organisation sociale.

L'affirmation de soi confirme l'abstraction révolutionnaire tout en prenant conscience de la réalité économique et de la valeur du travail.

La conquête devient le mot adéquat et nous pouvons suivre Clémence Royer qui, elle aussi, s'autorise de soi-même. On la connaît pour avoir traduit en 1862 *L'Origine des espèces* de Darwin avec une préface provocante, à tort lorsqu'il s'agit de traduire «*selection*» par «*élection*», à raison lorsqu'on la voit, pratiquement avant tout le monde, contester, grâce à cet

ouvrage, la création divine, donc la religion révélée. Or cette insolence est précédée d'un cours de philosophie uniquement destiné aux femmes, en 1859, où elle commence par souligner «*des préjugés à vaincre, des coutumes à enfreindre*». Bien plus encore, elle s'inscrit elle aussi dans un processus de rupture: «*J'ai à chercher moi-même mes mœurs oratoires, des habitudes de langage... et je n'ai aucun précédent pour me servir de guide.*»⁽¹⁵⁾

La reconnaissance de soi est, pour les femmes qui s'émancipent, un acte d'abord solitaire, car singulier, énoncée dans un contexte politique où ce geste affirmatif fait rupture, en toute conscience. Or cette singularité va continuer à s'imposer non seulement par un énoncé qui ignore l'ordre existant, non seulement en critiquant cet ordre, mais aussi en espérant le déstabiliser⁽¹⁶⁾. Telle Louise Michel face au tribunal qui la juge après La Commune

«L'affirmation de l'appartenance à une société exclusive, et le refus de l'influence du sexe féminin comme dédommagement, mènent à la contestation d'un ordre établi. Il n'est plus question de réclamer une place méritée mais bien de bouleverser un ordre, de subvertir les places justement.»

de 1871. D'un côté, on l'entend revendiquer son indépendance: «*Il est bon, par le temps où nous vivons, de ne passer que pour soi-même.*» Et de l'autre côté, elle récusait son procès en refusant de se défendre: «*Vous êtes des hommes et je ne suis qu'une femme*»⁽¹⁷⁾; par conséquent la justice ne peut être rendue. L'institution judiciaire fait erreur en la convoquant. Hélène Brion, en 1918, fera de même lorsque, parce que pacifiste, elle passe en Conseil de guerre; ce qu'elle ne comprend pas puisque, non citoyenne, elle ne peut être accusée, être responsable d'actes politiques. Ces deux femmes soulignent les contradictions du monde qui peut à la fois les exclure et les juger; et elles le font savoir, dans le lieu même de l'institution politique.

Le refus de consentir

Puis viendra une nouvelle radicalité, comme une suite logique.

Dans *Trois Guinées*⁽¹⁸⁾, livre écrit alors que la Seconde Guerre mondiale se profile, Virginia Woolf se prononce contre les bons sentiments du pacifisme, assumant cette position de marginale, d'«outsider» que sa situation de femme lui suggère, lui impose. Il n'est pas question d'un pacifisme, partageable avec les hommes: il faut afficher son statut d'«étrangère» à ce qui se passe dans le monde, et rester à l'extérieur d'un monde fait sans les femmes.

Dira-t-on que c'est une posture symbolique? Ou plutôt une réflexion qui transforme une expérience en pensée politique. Une pensée politique est aussi une pensée théorique. Ainsi Monique Wittig, dans *La Pensée straight*, met en cause le fondement d'une démocratie patriarcale en proposant de «*rompre le contrat social en tant qu'il est hétérosexuel; c'est une nécessité pour qui n'y consent pas*»⁽¹⁹⁾. Bien sûr, on voit la progression d'une critique de la domination masculine, mais aussi une mise en cause d'un système politique fondé sur l'hétérosexualité.

Que conclure alors, si ce n'est que l'affirmation de l'appartenance à une société exclusive, et le refus de l'influence du sexe féminin comme dédommagement, mènent à la contestation d'un ordre établi. Il n'est plus question de réclamer une place méritée mais bien de bouleverser un ordre, de subvertir les places justement. Il suffisait de se reconnaître sans avoir besoin d'être reconnue. Belle leçon d'émancipation. ●